

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire - Salaire annuel pour 2017	27 678	13 839
Maire - par séance spéciale 2017	216	108
Conseiller - Salaire annuel pour 2017	9 456	4 728
Conseiller - par séance spéciale 2017	67	33
Représentant à la MRC par séance en 2017	487	243
Représentant Régie Eau par séance 2017	63	31
Représentant CITSV par séance en 2017	231	115
Représentant Régie Gare par séance 2017	317	158

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).